



Paris le 15 octobre 2011

A la suite de l'article publié dans Libération du 15 octobre 2011, **Sidaction dément catégoriquement toute assertion de fichage et de discrimination de ses salariés !**

Dans le cadre de son processus de négociations salariales, Sidaction a recruté un responsable des ressources humaines le 11 avril 2011. Celui-ci a pris des notes sur son poste de travail. Ces notes ont été piratées et envoyées à l'Inspection du travail le 29 avril 2011. L'Inspection du travail a réagi par courrier le 6 juillet 2011 entraînant une réponse de Sidaction le 13 juillet 2011 n'appelant aucun commentaire de l'Inspection du travail en retour.

Sidaction affirme catégoriquement qu'aucune de ces notes n'a eu d'impact sur le processus de négociations salariales en cours.

Jamais de telles informations n'auraient du être mises à disposition du public. Une réelle interrogation existe quant à la volonté de nuire à Sidaction. Il n'est pas admissible que la réponse de Sidaction à l'Inspection du travail n'ait pas été rendue accessible au public en même temps que les autres informations.

Face à ces faits pénalement répréhensibles, des informations judiciaires sont en cours et Sidaction utilisera tous les recours juridiques à sa disposition pour rétablir la vérité.

Contact presse : Francis Gionti

Tél : 06 73 21 63 97